

RUANDA-URUNDI

KIBUNGO



Résidence du Ruanda

KIGALI, le 24 juin 1961.-

Etat-Major de la Police  
Territoriale à KIGALI.-

Nº 06/2485/PT.

Objet: Dotation de vélos  
dans les Détachements.-

Copie pour information :

- à Monsieur le Ministre de l'Intérieur  
à KIGALI.-
- à Monsieur le Résident du Ruanda  
à KIGALI.-
- à Monsieur le Commissaire de Police  
en Chef, près la Sous-Direction Générale  
de la Police Territoriale  
à USUMBURA.-

A Monsieur le Commissaire de Police (tous)  
Gestionnaire du Détachement de la Police  
Territoriale à KIGALI-ASTRIDA-GITARAMA-  
NYANZA-SHANGUGU-KIBUYE-KISENYI-RUHENERI-  
BIUMBA-KIBUNGO;

Sous couvert de Monsieur l'Administrateur  
de Territoire et de Monsieur le Préfet,  
dans les mêmes Territoires et Préfectures

Monsieur le Commissaire de Police,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que des pièces de rechange pour vélos vont vous parvenir incessamment, pour remise en état de marche de tous les vélos qui vous sont affectés.

Il y a lieu de suivre les directives suivantes :

- les vélos remis en ordre de marche seront attribués aux meilleurs éléments;
- chaque Policier se voyant attribuer un vélo en assume la responsabilité; notamment, il s'engage par déclaration dont modèle en annexe, à réparer et tenir le vélo en bon ordre de marche, jusqu'au jour où il sera jugé opportun de le déclasser;
- la déclaration est à insérer dans le dossier du Policier ainsi engagé;
- le titulaire d'un vélo n'est pas tenu de le céder à un collègue, sauf si le Commissaire de Police gestionnaire du Détachement le décharge de ses engagements;
- le Policier qui néglige d'entretenir son vélo comme dit ci-dessus, pourra subir des retenues de traitement pour payer la réparation et tel qu'il y consent dans ses engagements;

Je vous signale en outre qu'un contingent de vélos neufs va nous parvenir d'Usumbura. Veuillez procéder de la même manière pour leur distribution.

Le Commissaire de Police ff.  
LAMBERT, fl.